



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/925
3 août 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATÉE DU 2 AOÛT 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR
LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, pendant la période allant du 23 au 31 juillet 1994, l'aviation américaine a continué de violer l'espace aérien iraquien à des fins d'observation et de provocation. On trouvera ci-après le détail de ces violations (345) :

<u>Date</u>	<u>Faits</u>
Samedi 23 juillet 1994	<p>Région sud : 32 sorties aériennes effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Bassorah, Nassiriya, Samawa, Amara, Bassiya, Salmane et Joulaïba.</p> <p>Le même jour, à 12 h 12, un avion de reconnaissance TR-1 a été repéré alors qu'il survolait la région d'Artawi, à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude de 20 000 mètres. Après avoir survolé la région du Mont Sinam, l'appareil est reparti en direction de l'espace aérien koweïtien à 14 h 45.</p>
Dimanche 24 juillet 1994	<p>a) Région nord : 17 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya, Zakho, Chaklawā, Aqra et Aïn Zala.</p> <p>b) Région sud : 16 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Bassiya, Achbija, Rumaïtha et Khodar.</p>

<u>Date</u>	<u>Faits</u>
Lundi 25 juillet 1994	<p>a) Région nord : 19 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya et Zakho.</p> <p>b) Région sud : 28 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Qalat Salih, Artawi, Bassiya, Joulaïba et Salmane.</p>
Mardi 26 juillet 1994	<p>a) Région nord : 10 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya, Zakho et Aïn Zalah.</p> <p>b) Région sud : 39 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Qalat Salih, Chanafiya et Qorna.</p> <p>Le même jour, à 12 h 45, on a aperçu un avion de reconnaissance TR-1 qui survolait la région de Bassiya à une vitesse de 600 km/h et à une altitude de 20 000 mètres. Après avoir survolé la région de Hafr-al-Batin, l'appareil est reparti en direction de l'espace aérien saoudien à 16 h 07.</p>
Mercredi 27 juillet 1994	<p>a) Région nord : 17 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Irbil, Zakho, Dohouk, Amadiya et Aqra.</p> <p>b) Région sud : 12 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Bassorah, Salmane, Artawi et Joulaïba.</p>
Jeudi 28 juillet 1994	<p>a) Région nord : 19 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya, Aïn Zala et Zakho.</p>

<u>Date</u>	<u>Faits</u>
Vendredi 29 juillet 1994	a) Région nord : 15 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Irbil, Dohouk, Zakho et Tal Afar. b) Région sud : 54 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Salmane, Samawa, le sud de Diwaniya, Qorna et Joulaïba.
Samedi 30 juillet 1994	a) Région sud : 22 sorties aériennes effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Qorna, Artawi, Bassiya et Jabaïch.
Dimanche 31 juillet 1994	a) Région nord : 16 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Mossoul, Irbil, Dohouk, Tal Afar, Amadiya et Zakho. b) Région sud : 27 sorties effectuées à une vitesse de 600 à 900 km/h et à une altitude moyenne. Zones survolées : Nassiriya, Samawa, Salmane, Bassiya, Achbija, Joulaïba et Artawi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Nizar HAMDOON
